

MAIRIE D'ENTRAIGUES

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

**PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA SÉCHERESSE (ÉTÉ
2026)**

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements émis en 2026 au titre des pertes de récoltes engendrées pour l'épisode de sécheresse de l'été 2026, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 22 octobre 2026, en Mairie.

À ENTRAIGUES

Le 21 octobre 2026

Le Maire, Brice MEGEMONT



NOTA - Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.